

**Assurance des demandeurs d'asile auprès des caisses-maladie - transparence des coûts pour le canton**

Alain Koller (UDC)

Chaque année, les citoyens suisses attendent avec angoisse l'annonce de l'augmentation des primes d'assurance maladie. Mais ce que certains ignorent, c'est qu'ils doivent également en payer une partie via leur déclaration d'impôts, notamment pour les personnes relevant du domaine de l'asile.

Si la Confédération prend en charge ces montants dans la phase initiale de la procédure, qui se déroule dans les centres fédéraux, il revient ensuite aux cantons de gérer ces coûts.

**La Confédération ayant annoncé vouloir assurer les requérants d'asile à sa charge auprès de la CSS, selon un modèle accessible au public, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

1. **Quel était le montant des primes pour l'assurance des personnes relevant du domaine de l'asile en 2010, 2015, 2020 et 2022 (différencié selon le statut F, le statut N et pour 2022 le statut S) ?**
2. **Quel était le montant de la franchise pour les mêmes périodes ?**
3. **Le Gouvernement a-t-il une vue d'ensemble des coûts totaux de la santé des personnes susmentionnées ? Si non, pourquoi ?**
4. **Si oui, à combien s'élevaient ces coûts pour les années 2010, 2015, 2020 et 2022 ?**
5. **Quelle était, aux dates susmentionnées, la part des personnes relevant du domaine de l'asile qui payaient intégralement leurs primes ? Et quelle proportion bénéficiait d'une réduction de primes ?**
6. **De quelle marge de manœuvre le canton dispose-t-il pour améliorer sa vision des coûts généraux de la santé dans le domaine de l'asile, notamment par le biais de la législation cantonale ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

**Co-signataires**

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)

Intervention déposée officiellement le 26 avril 2023